

Processus d'inscription ClimaCert

Un parcours complet pour évaluer, réduire et certifier l'empreinte carbone de votre ferme.

Les 7 étapes du processus ClimaCert

AgroImpact est un guichet unique, vous n'avez pas besoin de faire de démarche supplémentaire pour vos demandes de soutien.

Etape 1 - Choisissez votre outil de diagnostic

Quel que soit votre canton, vous pouvez réaliser un bilan GES avec l'outil WCFT. Si vous êtes dans l'un des cantons suivants - Vaud, Jura, Neuchâtel, Jura bernois - vous avez également la possibilité de choisir l'outil CAP2ER pour réaliser votre bilan GES.

Des soutiens financiers sont disponibles selon les cantons. AgroImpact vérifie votre éligibilité et vous accompagne dans les démarches.

| Je choisis WCFT avec un conseiller CERES | Je choisis WCFT avec un conseiller cantonal / AgroImpact | Je choisis CAP2ER |
|---|---|---|
| Conditions : Coût : entre CHF 380.- et CHF 480.- | Conditions : Coût : environ CHF 1'000.- | Conditions : Coût : environ CHF 1'200.- |
| voir www.agroimpact.ch | voir www.agroimpact.ch | voir www.agroimpact.ch |
| Vous pouvez aussi réaliser un bilan sol en plus du bilan GES. | Vous pouvez aussi réaliser un bilan sol en plus du bilan GES. | Vous pouvez aussi réaliser un bilan sol en plus du bilan GES. |
| voir www.agroimpact.ch | voir www.agroimpact.ch | voir www.agroimpact.ch |
| Complétez le formulaire ci-dessous pour vous inscrire. Ce document tient lieu de contrat. Votre dossier sera pris en charge par CERES, prestataire habilité par AgroImpact. | Complétez le formulaire ci-dessous pour vous inscrire. Ce document tient lieu de contrat. Votre dossier sera pris en charge par CERES, prestataire habilité par AgroImpact. | Complétez le formulaire ci-dessous pour déposer une demande de devis pour votre bilan carbone. Vous recevrez le devis de prestation ClimaCert dans un délai de 15 jours ouvrables. |
| inscription : voir www.agroimpact.ch | inscription : voir www.agroimpact.ch | inscription : voir www.agroimpact.ch |

Etape 2 - Informations à fournir

Après votre inscription, votre conseiller vous contacte afin de préparer ensemble le prochain rendez-vous.

Etape 3 - Bilan carbone

Les conseillers habilités par AgroImpact réalisent le bilan carbone de votre ferme. Ce bilan sera à renouveler chaque année. Les conseillers prennent contact avec vous pour la mise à jour.

Etape 4 - Attestation ClimaCert

Vous recevez l'attestation ClimaCert et votre exploitation est désormais inscrite sur le Registre des fermes.

Etape 5 - Plan d'actions

Vous choisissez les leviers que vous souhaitez mettre en place sur votre exploitation.

Pour vous aider dans votre choix, un conseiller habilité par AgroImpact peut vous aider à identifier les leviers d'action permettant de réduire votre impact carbone. Ensuite vous mettez en place le plan d'actions pendant 6 ans.

À noter :

L'inscription au seul bilan carbone est possible — vous décidez ensuite, une fois le bilan réalisé, si vous souhaitez élaborer un plan d'actions.

Pour recevoir une prime climat sur les produits agricoles (étape 6), au minimum un plan d'actions "gaz à effet de serre" est nécessaire. Il est également possible de faire un plan d'actions pour améliorer le stockage de carbone de vos sols.

Etape 6 - Prime climat sur les produits agricoles

Vous vous êtes engagé à mettre en place un plan d'actions défini. Vous percevez une prime climat.

Le montant de cette prime est calculé en fonction de votre diagnostic carbone initial et de l'impact carbone de vos plans d'actions GES et sol.

Etape 7 - Mise à jour annuelle du bilan GES & Renouvellement de l'attestation

Un nouveau bilan GES est réalisé chaque année.

AgroImpact, ou ses prestataires habilités, vous contacte annuellement pour collecter les informations nécessaires à la mise à jour du bilan de votre ferme.

Vous recevrez chaque année votre attestation ClimaCert.